

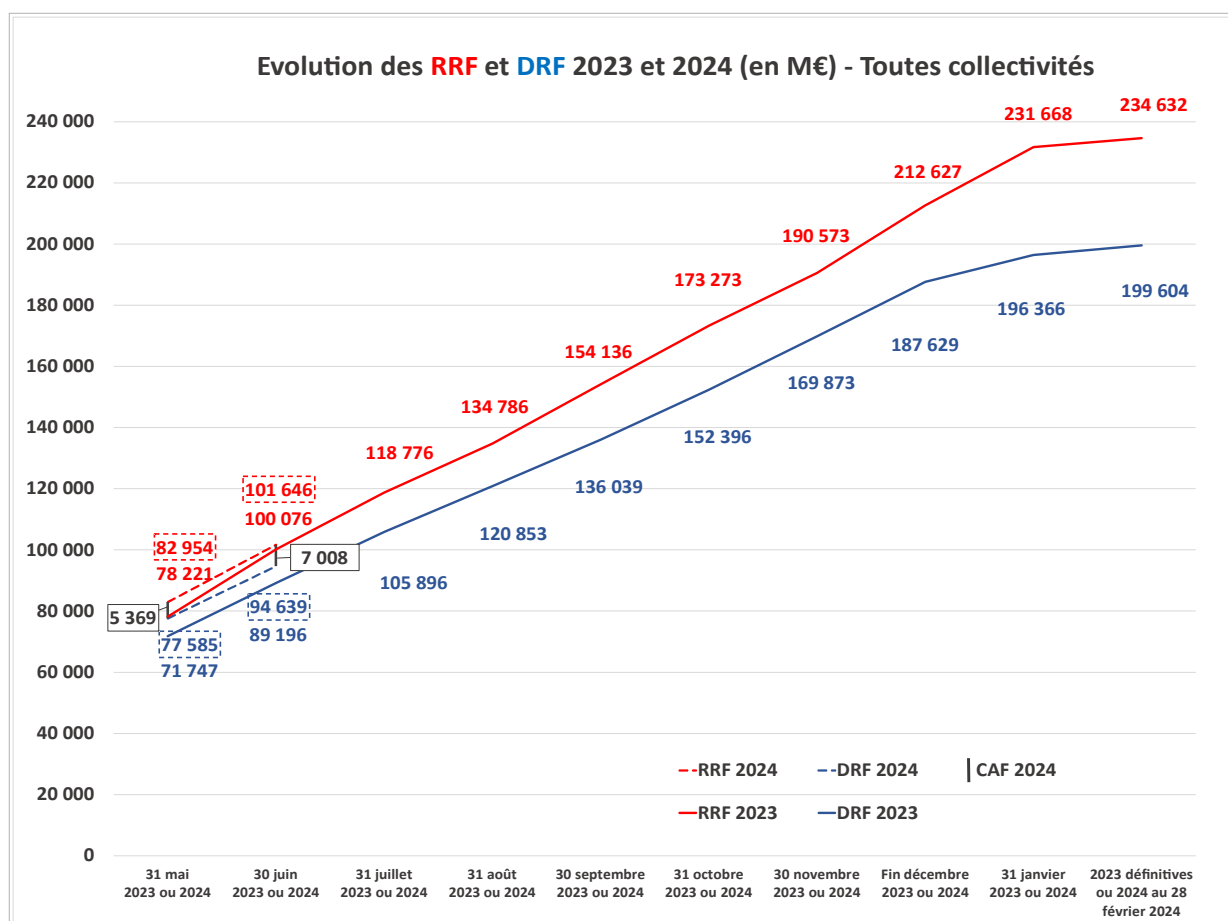
Situation mensuelle comptable des collectivités locales (SMCL)

Situation 2024 au 30 juin 2024

Deuxième Situation au titre de l'année 2024, cette SMCL est, comme toute situation précoce en cours d'année, fortement marquée par des rythmes d'enregistrements en comptabilité qui peuvent varier d'une année sur l'autre et en fonction des pratiques locales. Les résultats présentés doivent être interprétés avec une prudence particulière. De plus, la comparaison à fin juin est faussée par une erreur importante de tirage par une commune intervenue début 2023, corrigée dans la SMCL 2023 produite à fin juillet 2023. En application du principe d'intangibilité de la comptabilité, les données arrêtées au 30 juin 2023 ne sont pas retraitées comptablement, ce qui impacte le point de comparaison 2023. En revanche, les épargnes brutes et nettes sont présentées également retraitées de cette erreur afin de permettre une lecture plus complète de l'évolution.

Recettes

Les recettes réelles de fonctionnement (RRF) de l'ensemble des collectivités locales sont **en hausse** au 30 juin 2024 sur un an (+1,6 %, soit +1,6 Md€), liée notamment à la hausse des recettes non fiscales.



Dépenses

Les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) des collectivités **augmentent** (+6,1 %, soit +5,4 Md€), notamment sous l'impulsion des frais de personnel (+6,1 %, soit +2,2 Md€), des achats et charges externes (+11,9 %, soit +1,7 Md€), des subventions (+3,7 %, soit +0,3 Md€) et des charges financières (+30,3 %, soit +0,2 Md€), ainsi que des frais de séjour (+11 %, soit +0,7 Md€) et des aides à la personne (+2,3 %, soit +0,3 Md€) versés par les départements et les collectivités territoriales uniques (CTU) d'outre-mer.

Les **dépenses d'investissement** augmentent pour toutes les strates de collectivités : +22,9 % pour les régions, +8,9 % pour le bloc communal et +3,4 % pour les départements.

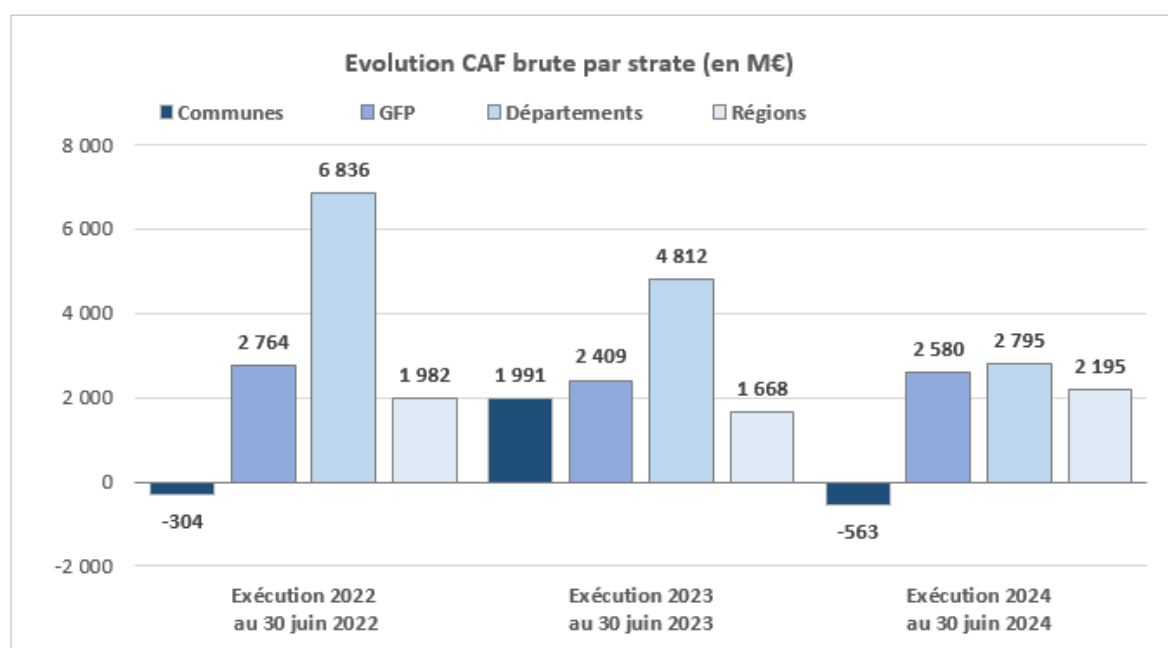
Solde

L'**épargne brute** (ou capacité d'auto financement – CAF brute) est la différence entre les recettes et les charges de fonctionnement d'une collectivité. Cette épargne brute **permet d'identifier la part de ressources restant disponible pour investir**, après paiement des charges récurrentes.

L'**épargne brute globale des collectivités locales s'élève à 7 Md€ au 30 juin 2024**, en diminution par rapport à celle constatée au 30 juin 2023 (10,9 Md€ soit -35,6 %). Hormis l'erreur de titrage intervenue en 2023, **l'épargne brute retraitée connaîtrait une baisse moindre en 2024** (-18,3 %, avec un montant retraité au 30 juin 2023 à 8,6 Md€).

L'épargne brute est positive pour toutes les strates, à l'exception des communes. Hormis l'erreur de titrage, **l'épargne brute des communes serait en baisse en 2024** (avec un montant au 30 juin 2023 retraité à -0,3 Md€ au lieu de 2 Md€). Les départements affichent un niveau inférieur à celui de 2023 fin juin.

Épargne brute (CAF brute) en M€	Exécution 2022 au 30 juin 2022	Exécution 2023 au 30 juin 2023	Exécution 2024 au 30 juin 2024	Evolution	Évolution 2023/2022	Evolution 2024/2023
Communes	-304	1 991	-563		755,5%	-128,3%
GFP	2 764	2 409	2 580		-12,9%	7,1%
Départements	6 836	4 812	2 795		-29,6%	-41,9%
Régions	1 982	1 668	2 195		-15,9%	31,6%
Total	11 279	10 880	7 008		-3,5%	-35,6%

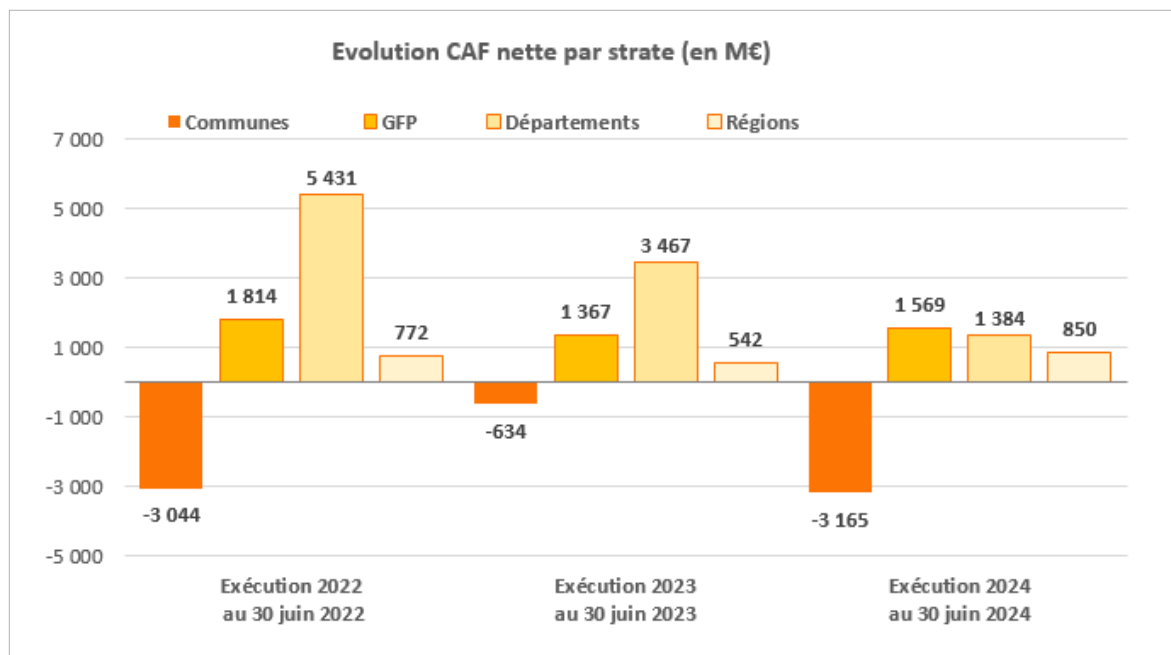


L'épargne nette (ou CAF nette) est l'épargne brute après déduction des remboursements de dettes.

L'épargne nette 2023 de l'ensemble des collectivités locales s'élève à 0,6 Md€ au 30 juin 2024. Elle est inférieure à celle constatée au 30 juin 2023 (4,7 Md€, soit -86,6 %). Hormis l'erreur de titrage, l'épargne nette retraitée serait en baisse de -73,9 % en 2024 (avec un montant au 30 juin 2023 retraité à 2,4 Md€).

Elle diminue sur un an pour les communes et les départements, mais augmente pour les GFP et les régions. Hormis l'erreur de titrage, l'épargne nette des communes afficherait un montant au 30 juin 2023 à -2,9 Md€ (au lieu de -0,6 Md€).

Epargne nette (CAF nette) en M€	Exécution 2022 au 30 juin 2022	Exécution 2023 au 30 juin 2023	Exécution 2024 au 30 juin 2024	Evolution	Évolution 2023/2022	Evolution 2024/2023
Communes	-3 044	-634	-3 165	↘	79,2%	-399,4%
GFP	1 814	1 367	1 569	↘	-24,6%	14,8%
Départements	5 431	3 467	1 384	↘	-36,2%	-60,1%
Régions	772	542	850	↘	-29,7%	56,6%
Total	4 973	4 742	638	↘	-4,6%	-86,6%

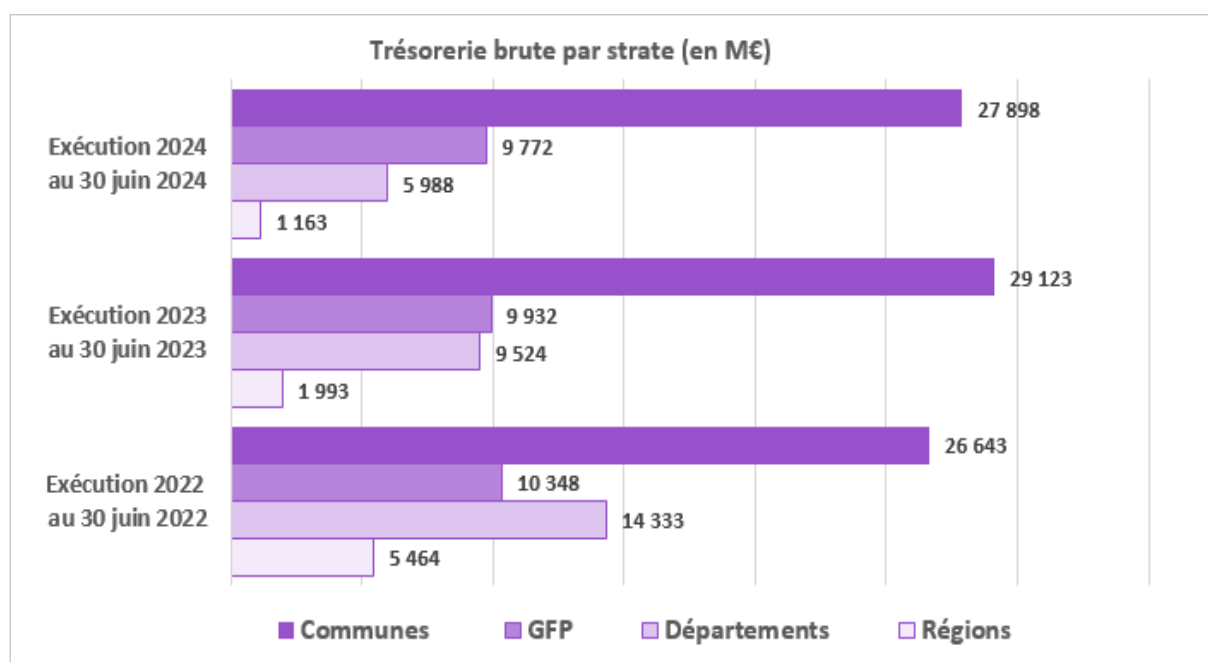


Trésorerie

La **trésorerie** correspond au montant des fonds déposés sur le compte au Trésor (compte 515).

La trésorerie des collectivités locales s'élève à 44,8 Md€ à fin juin 2024. Elle diminue à date par rapport à 2023 (50,6 Md€).

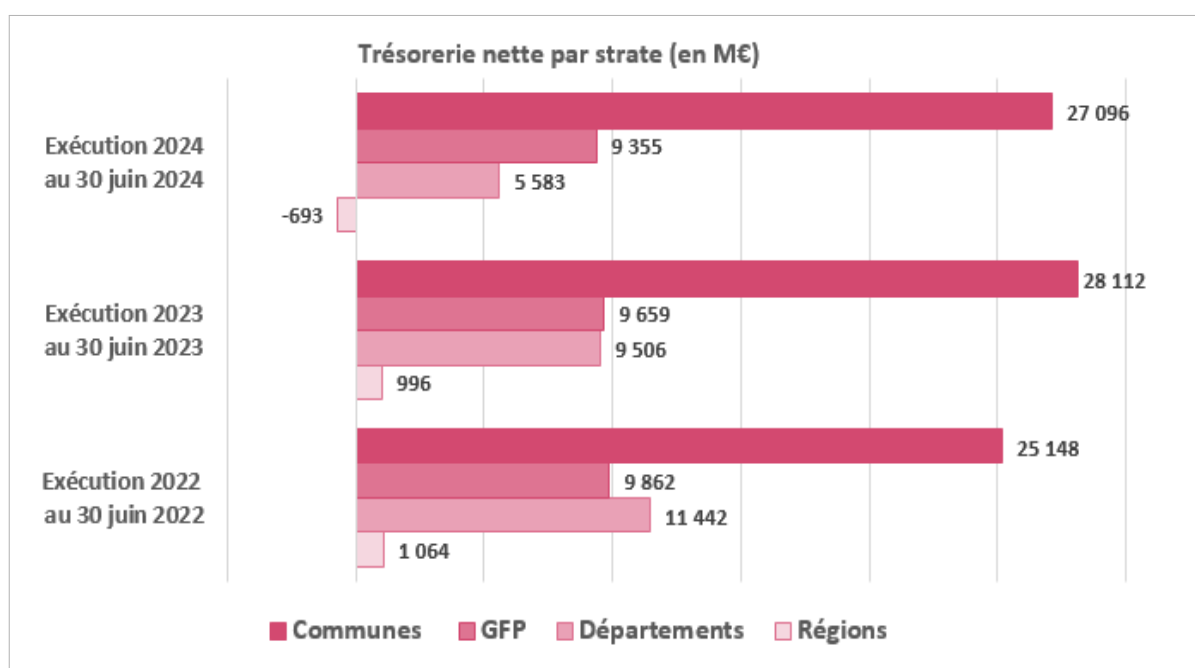
Trésorerie brute en M€	Exécution 2022 au 30 juin 2022	Exécution 2023 au 30 juin 2023	Exécution 2024 au 30 juin 2024	Evolution	Évolution 2023/2022	Evolution 2024/2023
Communes	26 643	29 123	27 898		9,3%	-4,2%
GFP	10 348	9 932	9 772		-4,0%	-1,6%
Départements	14 333	9 524	5 988		-33,5%	-37,1%
Régions	5 464	1 993	1 163		-63,5%	-41,6%
Total	56 788	50 572	44 821		-10,9%	-11,4%



La **trésorerie nette** correspond au montant des fonds déposés sur le compte au Trésor (compte 515), déduction faite des concours financiers à court terme (lignes de crédit de trésorerie, essentiellement).

La trésorerie nette des collectivités locales s'élève à 41,3 Md€ au 30 juin 2024, soit un niveau inférieur à celui de fin juin 2023 (48,3 Md€).

Trésorerie nette en M€	Exécution 2022 au 30 juin 2022	Exécution 2023 au 30 juin 2023	Exécution 2024 au 30 juin 2024	Evolution	Évolution 2023/2022	Evolution 2024/2023
Communes	25 148	28 112	27 096		11,8%	-3,6%
GFP	9 862	9 659	9 355		-2,1%	-3,1%
Départements	11 442	9 506	5 583		-16,9%	-41,3%
Régions	1 064	996	-693		-6,4%	-169,6%
Total	47 515	48 273	41 341		1,6%	-14,4%



Remarque méthodologique

La Direction générale des Finances publiques (DGFIP), en tant que teneur de compte du secteur public local, centralise mensuellement les balances comptables de l'ensemble des collectivités dont la comptabilité est tenue par un comptable de la DGFIP. Le champ retenu est celui des budgets principaux des communes, des groupements à fiscalité propre, des départements et des régions. Le suivi infra-annuel permet de comparer les recettes et les dépenses comptabilisées sur les exercices à une date donnée.

Cette évolution infra-annuelle doit être appréhendée avec précaution car elle est impactée, d'une part, par le rythme d'encaissement par les collectivités de leurs recettes (y compris versements de l'État, notamment la dotation globale de fonctionnement (DGF)) et, d'autre part, par le rythme d'inscription en comptabilité de ces versements. Ces pratiques des collectivités peuvent varier d'une année sur l'autre, de même que la date de certains versements importants.